

Services +

(Incluant : Plan européen guidé, groupe simple ou double en chalet à l'étang à la truite)

Lieu d'enregistrement

Accueil John
500, chemin de la réserve faunique
Saint René de Matane (QC) G0J 3E0
418 224-3345 option 1
Heures d'ouvertures du poste d'accueil : 8 h à 17 h

Consignes importantes

Heure de rendez-vous pour l'enregistrement du groupe : Voir le tableau à la page 2

(Aucune possibilité d'arriver la veille du séjour).

L'enregistrement se fait un groupe à la fois dans l'accueil et à l'heure prévue pour chaque groupe.

Assurez-vous de faire l'achat de votre permis de chasse à l'avance.

Déroulement du séjour

Entrée à l'hébergement	En avant-midi la journée de votre arrivée suite à votre enregistrement.
Début de la chasse	En après-midi, suite à la rencontre avec votre guide et l'ajustement des armes.
Fin de la chasse	À 8 h, la journée de votre départ.
Sortie de l'hébergement	À 8 h, la journée de votre départ.

Localisation des équipements gratuits

Chambres froides : accueil John (8h-17h) et accueil Étang à la truite (8h-18h)

(Entreposage en quartiers (4), avec ou sans peau, les pattes coupées).

Traineaux et treuils : Votre guide de chasse aura tout le matériel nécessaire pour éviscérer, sortir du bois et préparer votre bête pour le transport.

VTT : Votre guide dispose d'un VTT pour sortir le gibier, nul besoin d'en apporter un.

Potence, palan à chaîne et jambier : disponibles à proximité de l'hébergement.

Pour obtenir les services d'un conducteur de chien de sang : votre guide s'occupera de communiquer avec le conducteur.

Embarcations Sépaq : N/A

Enregistrement du gibier

Stations d'enregistrement : accueil John et accueil Étang à la truite.

Est-ce que d'autres activités de chasse ou de pêche sont permises durant mon séjour ?

Pour les séjours du 21 au 24 octobre 2025 : Il est possible de chasser le petit gibier pendant votre séjour de chasse à l'original dans votre secteur seulement. Plusieurs conditions et frais s'appliquent.

À compter du 18 octobre 2025 : il est possible de chasser le coyote pendant votre séjour de chasse à l'original dans votre secteur seulement, plusieurs conditions s'appliquent.

Jusqu'au 30 septembre 2025 : il est possible de pêcher le saumon dans la rivière Matane. Informez-vous auprès de la ZEC de la rivière Matane au 418 562-0000.

Y a-t-il des aires de service (carburant, nourriture) près de la réserve ?

- **St-René-de-Matane :** Dépanneur chez Édith à 8 km de l'accueil John - Essence et dépanneur. Le Métropole à 15 km de l'accueil John - Dépanneur, restaurant et bar.
- **St-Vianney :** Coop d'alimentation à 12 km de l'accueil John - Épicerie et essence.
- **Matane et Amqui :** hôtels, épiceries, dépanneurs, garages, essence et diesel.

Rendez-vous

SECTEUR DE CHASSE	RENDEZ-VOUS	SECTEUR DE CHASSE	RENDEZ-VOUS	SECTEUR DE CHASSE	RENDEZ-VOUS
Secteurs 18	9H45	Secteurs 19	10H15	Secteurs 21	9H00
Secteurs 24	10H00	Secteurs 27	9H30		

Permis d'original femelle adulte

Selon le plan de chasse, tous les groupes se verront remettre un permis d'original femelle adulte. Notez que les groupes doubles pourront appliquer au tirage au sort universel de la réserve faunique de Matane (**OFRMAT**) en juin 2025 afin de courir la chance d'obtenir un deuxième permis de femelle.

Consulter le plan de chasse, disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.sepaq.com/rf/mat/information.dot>

Y a-t-il d'autres utilisateurs dans mon secteur ?

Certains secteurs de chasse sont bordés ou traversés par le Sentier International des Appalaches, où des randonneurs peuvent circuler à tout moment durant la période de chasse. La chasse est interdite dans l'assiette du Sentier, ainsi que dans une zone de sécurité de 30 mètres de chaque côté du Sentier. Les secteurs visés sont notamment les suivants : 19, 24 et 26. Si l'un de ces secteurs vous est attribué, des informations supplémentaires vous seront transmises par la réserve faunique. Sachez que la vigilance et la prudence des chasseurs sont de mise en tout temps, que ce soit lorsque le Sentier est dans la mire des projectiles ou lorsque les chasseurs sont positionnés à proximité du Sentier ou de sa zone de sécurité de 30 mètres. Advenant toute interrogation de votre part, n'hésitez pas à vous informer au poste d'accueil ou de contacter les préposés de la réserve par téléphone. Si des randonneurs sont aperçus à l'extérieur du Sentier, veuillez en informer les préposés de la réserve.

Enfin, différents autres travailleurs, trappeurs, travailleurs forestiers, membres des premières nations ou autres individus peuvent être présents dans certains secteurs de la réserve faunique. Les entreprises forestières se livrent à leurs activités sylvicoles. Il est possible que ceux-ci circulent sur les secteurs de chasse ou que du transport ait lieu avec des camions lourds.